

Fiducie canadienne de bourses d'études Régime d'épargne individuel

États financiers semestriels

30 avril 2023

Non audités



Table des matières

États de la situation financière	1
États du résultat global	2
États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	2
Tableaux des flux de trésorerie	3
Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille	4
Notes annexes	5

États financiers semestriels non audités

Les états financiers semestriels ci-inclus n'ont pas été examinés par les auditeurs externes du Régime, conformément aux normes de certification s'appliquant à l'examen d'états financiers intermédiaires.

États de la situation financière

Au 30 avril 2023 et au 31 octobre 2022

(en milliers de dollars canadiens)

	2023	2022
		(audité)
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	806 \$	627 \$
Placements, à la juste valeur (note 4 et Tableau complémentaire I)	7 937	7 725
Produits à recevoir et autres débiteurs	800	773
Subventions gouvernementales à recevoir	–	7
	9 543	9 132
Passif		
Subventions gouvernementales à payer	10	–
Créditeurs et charges à payer	228	182
	238	182
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	9 305 \$	8 950 \$
Représenté par :		
Fonds non discrétionnaires		
Revenu cumulé détenu pour le versement futur des paiements d'aide aux études	1 159	1 146
Dépôts des souscripteurs (note 7)	4 735	4 492
Subventions gouvernementales	2 159	2 165
Revenu tiré des subventions gouvernementales	1 252	1 147
	9 305 \$	8 950 \$

Approuvé au nom du conseil d'administration de la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études,



Douglas P. McPhie, FCPA, FCA
Administrateur



Sherry J. MacDonald, CPA, CA
Administratrice

États du résultat global

Pour les semestres clos les 30 avril 2023 et 2022

(en milliers de dollars canadiens)

	2023	2022
Produits		
Intérêts	88 \$	90 \$
(Pertes) profits réalisés sur la vente de placements	(27)	4
Variation des profits (pertes) latents	233	(389)
Dividendes	11	18
	305	(277)
Charges		
Frais d'administration (note 3a)	50	55
Frais de gestion de portefeuille	6	6
Frais au titre de la rémunération du fiduciaire et des droits de garde	2	2
	58	63
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux opérations	247 \$	(340)\$

États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

Pour les semestres clos les 30 avril 2023 et 2022

(en milliers de dollars canadiens)

	2023	2022
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires au début de la période	8 950 \$	10 295 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux opérations	247	(340)
Transferts de régimes internes et externes	342	252
	589	(88)
Encaissements		
Subventions gouvernementales reçues (déduction faite des remboursements)	(97)	13
Décaissements		
Augmentation (diminution) nette des dépôts des souscripteurs (note 7)	243	(255)
Paiements aux bénéficiaires		
Paiements d'aide aux études	(215)	(221)
Subventions gouvernementales	(146)	(225)
Remboursement de produits	(19)	(15)
Total des paiements aux bénéficiaires	(380)	(461)
Encaissements moins décaissements	(234)	(703)
Variation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	355	(791)
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la fin de la période	9 305 \$	9 504 \$

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les semestres clos les 30 avril 2023 et 2022

(en milliers de dollars canadiens)

	2023	2022
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux opérations	247 \$	(340)\$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Pertes (profits) réalisés à la vente de placements	27	(4)
Variation des (profits) pertes latents	(233)	389
Variation du fonds de roulement hors trésorerie		
(Augmentation) diminution des produits à recevoir et autres débiteurs	(27)	368
Diminution (augmentation) des subventions gouvernementales à recevoir	7	(6)
Augmentation des subventions gouvernementales à payer	10	-
Augmentation des créiteurs et charges à payer	46	35
Achat de placements	(859)	-
Produit de la vente et de la venue à échéance de placements	853	575
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	71	1 017
Activités de financement		
Transferts de régimes internes et externes	342	252
Subventions gouvernementales reçues (déduction faite des remboursements)	(97)	13
Augmentation (diminution) nette des dépôts des souscripteurs <i>(note 7)</i>	243	(255)
Paiements aux bénéficiaires	(380)	(461)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	108	(451)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	179	566
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	627	484
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	806	1 050
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie :		
Impôt déduit à la source	-	-
Intérêts reçus	61	458

Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille

Au 30 avril 2023

(en milliers de dollars canadiens)

Titre	Taux d'intérêt (%)	Date d'échéance nominale	Valeur (\$)	Juste valeur (\$)	Coût moyen (\$)
Obligations					
Fédérales – 25,7 %					
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,55	15 déc. 2023	425	420	443
Fiducie du Canada pour l'habitation	1,80	15 déc. 2024	510	492	527
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,55	15 mars 2025	615	601	663
Fiducie du Canada pour l'habitation	0,95	15 juin 2025	780	735	754
				2 248	2 387
Provinciales – 24,5 %					
Province de l'Alberta	2,65	1 ^{er} sept. 2023	359	357	375
Province du Nouveau-Brunswick	3,65	3 juin 2024	375	373	417
Province de l'Ontario	2,85	2 juin 2023	275	275	284
Province de l'Ontario	2,30	8 sept. 2024	486	474	505
Province de l'Ontario	2,65	5 févr. 2025	210	205	227
Province de l'Ontario	1,75	8 sept. 2025	110	105	115
Province de Québec	3,00	1 ^{er} sept. 2023	350	348	373
				2 137	2 296
De sociétés – 25,3 %					
Banque de Montréal	2,85	6 mars 2024	39	38	39
Banque de Montréal	2,28	29 juill. 2024	419	406	434
Banque Canadienne Impériale de Commerce	3,29	15 janv. 2024	20	20	20
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2,35	28 août 2024	270	261	280
Daimler Canada Finance Inc.	2,97	13 mars 2024	58	57	58
Honda Canada Finance Inc.	2,50	4 juin 2024	20	19	20
Lower Mattagami Energy Limited	3,42	20 juin 2024	450	443	442
Banque Manuvie du Canada	1,50	25 juin 2025	450	420	417
Banque Nationale du Canada	2,98	4 mars 2024	20	20	20

Titre	Taux d'intérêt (%)	Date d'échéance nominale	Valeur (\$)	Juste valeur (\$)	Coût moyen (\$)
Obligations (suite)					
De sociétés – 25,3 % (suite)					
Banque Nationale du Canada	2,55	12 juill. 2024	20	19	20
Banque Royale du Canada	2,35	2 juill. 2024	30	29	30
La Banque Toronto-Dominion	2,85	8 mars 2024	144	141	146
La Banque Toronto-Dominion	2,50	2 déc. 2024	49	47	49
La Banque Toronto-Dominion	1,94	13 mars 2025	275	262	281
Toyota Crédit Canada Inc.	2,64	27 mars 2024	20	20	20
VW Credit Canada Inc.	2,85	26 sept. 2024	10	10	10
				2 212	2 286
Total des placements à revenu fixe – 75,5 %				6 597	6 969
Fonds négociés en bourse – 15,3 %					
Titre			Nombre de titres	Juste valeur (\$)	Coût moyen (\$)
iShares Core MSCI All Country World ex Canada Index ETF			40	1 340	1 278
Total des actions – 15,3 %				1 340	1 278
Total des placements – 90,8 %				7 937	8 247
Trésorerie et équivalents de trésorerie – 9,2 %				806	806
Total du fonds de placement – 100,0 %				8 743	9 053
Représenté par :					
Trésorerie et équivalents de trésorerie				806	
Placements, à la juste valeur				7 937	
				8 743	

Notes annexes

Semestres clos les 30 avril 2023 et 2022

(non audité, en milliers de dollars canadiens)

Note 1. Nature des activités

Le Régime d'épargne individuel de la Fiducie canadienne de bourses d'études (le « Régime d'épargne individuel » ou le « Régime ») est un régime d'épargne-études autogéré qui a été établi le 1^{er} octobre 1999. L'objectif du Régime est d'aider les parents et d'autres particuliers à épargner en prévision des études postsecondaires d'enfants. Le Régime est géré et distribué par Épargne C.S.T. inc. (« Épargne CST »), auparavant Consultants C.S.T. inc., une filiale entièrement détenue par la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études (la « Fondation »). Les bureaux du Régime sont situés au 1600-2235 Sheppard Avenue East, Toronto (Ontario), Canada.

Le souscripteur effectue des paiements dans un compte que le fiduciaire du Régime conserve au nom du bénéficiaire. Des paiements de frais de souscription sont prélevés sur la cotisation initiale versée par le souscripteur. Le capital cumulé pendant la durée de la convention du régime d'épargne-études (la « convention ») est remboursé au souscripteur en totalité ou en partie en tout temps à la demande du souscripteur. Un bénéficiaire est réputé être un étudiant admissible à la réception d'une preuve de l'admission de cet étudiant à un programme d'études admissible suivi dans un établissement admissible. Les paiements d'aide aux études (« PAE ») versés à un bénéficiaire du Régime sont déterminés par le souscripteur et sont payés à même le revenu réalisé sur le capital du souscripteur.

Les bénéficiaires peuvent avoir droit à un certain nombre de subventions gouvernementales incluant le Programme de la Subvention canadienne pour l'épargne-études (la « SCEE »), le Bon d'études canadien (le « BEC »), l'incitatif québécois à l'épargne-études (l'« IQEE ») et la Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (« BCTESG ») (collectivement, les « subventions gouvernementales »).

Le Régime reçoit les subventions gouvernementales, qui sont créditées directement aux conventions de souscripteurs, et il investit ces fonds conformément aux politiques de placement du Régime. Les subventions gouvernementales ainsi que le revenu de placement réalisé sur celles-ci sont versés aux étudiants admissibles.

Les conventions sont enregistrées auprès des autorités gouvernementales compétentes, dans la mesure où tous les renseignements requis ont été fournis; après leur enregistrement, elles sont régies par les règlements sur les régimes enregistrés d'épargne-études (les « REEE ») en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Selon la législation fiscale actuelle, le revenu crédité sur le capital d'un souscripteur ne constitue pas un revenu imposable pour celui-ci, sauf s'il est retiré à titre de paiement de revenu cumulé, sous réserve de certaines exigences d'admissibilité. Les dépôts ne sont pas déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu et ne sont pas imposables lorsqu'ils sont remboursés au souscripteur. Les paiements versés à un bénéficiaire, y compris les PAE, les subventions gouvernementales et le revenu réalisé sur celles-ci, constituent un revenu imposable pour ce bénéficiaire dans l'année du versement.

Note 2. Principales méthodes comptables

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de la Fondation le 14 juin 2023.

b) Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

c) Instruments financiers

Le Régime comptabilise ses actifs et ses passifs financiers lorsqu'il devient partie à un contrat. Les actifs et les passifs financiers, à l'exception de ceux qui sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction au moment de la comptabilisation initiale. Les actifs financiers et les passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale, et les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les placements à la juste valeur ont été classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

L'évaluation au cours des périodes ultérieures sera déterminée en fonction du classement de l'instrument financier. Les actifs financiers et les passifs financiers du Régime sont classés comme suit :

Actif financier ou passif financier	Classement
Placements, à la juste valeur	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁱ⁾
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Au coût amorti ⁱⁱ⁾
Produits à recevoir et autres débiteurs	Au coût amorti ⁱⁱ⁾
Débiteurs pour les titres vendus	Au coût amorti ⁱⁱ⁾
Créditeurs et charges à payer	Au coût amorti ⁱⁱⁱ⁾
Créditeurs pour les titres achetés	Au coût amorti ⁱⁱⁱ⁾

ⁱ⁾ Les actifs financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'ils sont acquis principalement à des fins de transaction. Les actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, et les variations des profits et des pertes latents sont comptabilisées dans les états du résultat global.

ⁱⁱ⁾ Les actifs financiers classés au coût amorti sont des actifs financiers non dérivés qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après la comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

ⁱⁱⁱ⁾ Les passifs financiers classés au coût amorti rassemblent les passifs qui ne constituent pas des passifs dérivés et qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Notes annexes (suite)

Semestres clos les 30 avril 2023 et 2022

(non audité, en milliers de dollars canadiens)

Note 2. Principales méthodes comptables (suite)

c) Instruments financiers (suite)

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument financier et d'affectation des intérêts au cours de la période visée. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui actualise les flux de trésorerie futurs estimatifs (y compris tous les coûts de transaction et autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette à la comptabilisation initiale.

La dépréciation repose sur les pertes de crédit attendues pour les titres de placement, qui sont déterminées selon les divers résultats possibles en prenant en compte toutes les informations raisonnables et justifiables disponibles, dont les notations de crédit internes et externes, l'historique de pertes enregistrées et les attentes à l'égard des flux de trésorerie futurs.

d) Évaluation des placements

Les placements à la juste valeur incluent les types de titres suivants : les obligations, les titres du marché monétaire, les actions et les fonds négociés en bourse (les « FNB »).

La juste valeur des titres à revenu fixe qui ne sont pas négociés sur le marché est évaluée soit à l'aide du cours acheteur moyen de plusieurs courtiers, soit au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels aux taux courants du marché. Les intérêts courus à la date de clôture sont inclus au poste Produits à recevoir et autres débiteurs des états de la situation financière.

La juste valeur des titres négociés sur un marché actif est évaluée en fonction du cours acheteur à la date de clôture.

La note 9 fournit d'autres indications à propos des évaluations de la juste valeur.

e) Opérations de placement et constatation des produits

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de la transaction. Les intérêts correspondent aux intérêts au taux nominal reçus par le Régime et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Régime n'amortit pas les surcotes payées ou les décotes reçues à l'achat de titres à revenu fixe. Les dividendes et les distributions sont comptabilisés à la date ex-dividende et à la date ex-distribution, respectivement. Les profits (pertes) réalisés à la vente de placements et la variation des profits (pertes) latents sont calculés en se rapportant au coût moyen des placements connexes et sont constatés dans la période au cours de laquelle ces profits (pertes) surviennent.

f) Dépôts des souscripteurs et frais de souscription

Les dépôts des souscripteurs comprennent les montants reçus de ces derniers et ils excluent les montants futurs à recevoir en vertu des conventions en vigueur. Des frais de souscription sont exigés et font partie de la cotisation initiale en vertu de chaque

convention. Les frais de souscription perçus au cours de la période de présentation de l'information financière sont versés à Épargne CST.

g) Impôt sur le résultat

Le Régime est exonéré d'impôt sur le résultat en vertu de l'article 146.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

h) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent les soldes déposés auprès de banques et les titres dont l'échéance se situe à 90 jours ou moins de la date de l'achat et incluent des dépôts à terme, des bons du Trésor et des acceptations bancaires.

i) Change

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Régime sont le dollar canadien.

Au cours d'une période donnée, les achats et les ventes de placements libellés en devises et les dividendes et produits d'intérêts libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment des transactions. Les profits ou les pertes de change réalisés ou latents sur les placements sont inclus respectivement aux postes Profits (pertes) réalisés à la vente de placements et Variation des profits (pertes) latents des états du résultat global.

j) Estimations et jugements comptables critiques

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction a recours à des estimations et à des jugements qui influent sur les montants comptabilisés et présentés dans les états financiers. Ces estimations et ces jugements ont une incidence directe sur l'évaluation des transactions et des soldes comptabilisés dans les états financiers. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et les résultats réels pourraient être différents.

Note 3. Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond au montant dont ont convenu les parties.

a) Distribution et administration du Régime

La Fondation, qui parraine le Régime, a confié à Épargne CST, en qualité de gestionnaire de fonds d'investissement et de courtier de régimes de bourses d'études, la responsabilité d'administrer et de distribuer le Régime. Les conventions sont renouvelables annuellement le 1^{er} novembre. Des frais d'administration annuels correspondant à 1 % du total du capital, des subventions gouvernementales et du revenu réalisé sur celles-ci sont versés à la Fondation.

Au cours du semestre clos le 30 avril 2023, un montant de 50 \$ a été comptabilisé à titre de frais d'administration (2022 – 55 \$). Les frais d'administration inclus dans les Créditeurs et charges à payer au 30 avril 2023 s'élevaient à 8 \$ (31 octobre 2022 – néant).

Notes annexes (suite)

Semestres clos les 30 avril 2023 et 2022

(non audité, en milliers de dollars canadiens)

Note 3. Transactions entre parties liées (suite)

a) Distribution et administration du Régime (suite)

Les frais de souscription versés par les souscripteurs à même leurs cotisations initiales sont versés à Épargne CST à titre de rémunération pour la vente et la distribution de régimes d'épargne.

Au cours du semestre clos le 30 avril 2023, un montant de 3 \$ a été versé à Épargne CST à même les frais de souscription perçus (2022 – 5 \$). Les montants connexes inclus dans les Créditeurs et charges à payer au 30 avril 2023 s'élevaient à néant (31 octobre 2022 – 1 \$).

b) Honoraires versés pour superviser et diriger les gestionnaires de portefeuille

Le poste Frais de gestion de portefeuille des états du résultat global comprend un montant de 1 \$ (2022 – 1 \$) facturé par Épargne CST au titre des charges engagées pour la supervision et l'encadrement des gestionnaires de portefeuille. Aucun montant payable à Épargne CST n'était inclus dans les Créditeurs et charges à payer au 30 avril 2023 et au 31 octobre 2022 relativement à ces charges.

c) Honoraires versés pour les services de gestion de placements fournis par Gestion d'actifs C.S.T. Inc.

Épargne CST a nommé Gestion d'actifs C.S.T. Inc. (« Gestion d'actifs C.S.T. ») à titre de gestionnaire de placement pour une partie des comptes de placement du Régime. L'entente demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit résiliée à la suite d'un préavis de 30 jours. La juste valeur du total des placements gérés par Gestion d'actifs C.S.T. s'élevait à 8 288 \$ au 30 avril 2023 (31 octobre 2022 – 7 998 \$).

Le poste Frais de gestion de portefeuille des états du résultat global comprend un montant de 5 \$ facturé par Gestion d'actifs C.S.T. au titre des charges engagées pour la prestation de ces services (2022 – 5 \$). Les créditeurs et charges à payer comprenaient un montant de 1 \$ à payer à Gestion d'actifs C.S.T. au 30 avril 2023 relativement à ces charges (31 octobre 2022 – 1 \$).

Note 4. Avoirs investis

Les avoirs investis sont présentés dans le Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille.

Le capital reçu au titre des subventions gouvernementales et le revenu réalisé sur celles-ci sont investis avec le capital des souscripteurs et le revenu réalisé sur celui-ci. Les avoirs investis sont présentés dans le Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille.

Note 5. Gestion du risque lié au capital

Le capital du Régime est constitué des composants de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires selon les états de la

situation financière. Le Régime est dans l'obligation de rembourser les cotisations des souscripteurs à l'échéance des placements ou à la fin du régime, ainsi que de verser des PAE avec le revenu de placement, les subventions et le revenu tiré des subventions. Le Régime investit les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues dans des placements appropriés conformément aux objectifs de placement indiqués, tout en conservant des liquidités suffisantes pour honorer ses obligations à l'égard des souscripteurs.

Note 6. Risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal des activités, le Régime peut être exposé à une variété de risques découlant des instruments financiers. Les expositions du Régime à de tels risques sont concentrées dans ses avoirs investis et sont liées aux risques de marché (qui incluent le risque de taux d'intérêt et autre risque de prix), au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de change.

Le processus de gestion des risques du Régime inclut le suivi de la conformité conformément à la politique de placement du Régime. Le Régime gère les effets de ces risques financiers sur le rendement du portefeuille du Régime en engageant et en supervisant des gestionnaires de placement professionnels externes. Les gestionnaires de placement examinent régulièrement les positions du Régime et les événements survenus sur le marché, et gèrent le portefeuille de placement conformément à la politique et au mandat de placement.

a) Risque de marché

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque d'une variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie des placements du Régime dans des instruments financiers portant intérêt résultant des fluctuations des taux d'intérêt sur le marché. Il existe une relation inverse entre les variations des taux d'intérêt et les variations de la juste valeur des obligations. Ce risque est activement géré en utilisant la durée, l'analyse de la courbe des taux et la sélection de secteur et de crédit. Le risque lié aux variations des taux d'intérêt est réduit pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie en raison de leur nature à court terme.

Les avoirs du Régime en titres de créance par échéance sont les suivants :

Titres de créance par date d'échéance	% du total du fonds de placement	
	30 avr. 2023	31 oct. 2022
Moins de 1 an	29 %	7 %
De 1 an à 3 ans	56 %	47 %
De 3 à 5 ans	0 %	29 %
Plus de 5 ans	0 %	0 %
Total des titres de créance	85 %	83 %

Notes annexes (suite)

Semestres clos les 30 avril 2023 et 2022

(non audité, en milliers de dollars canadiens)

Note 6. Risques liés aux instruments financiers (suite)

a) Risque de marché (suite)

i) Risque de taux d'intérêt (suite)

Au 30 avril 2023, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté de 1 %, la juste valeur du total du fonds de placement de 8 743 \$ (31 octobre 2022 – 8 352 \$), tel qu'il est indiqué dans le Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille, aurait diminué d'environ 83 \$ (31 octobre 2022 – 96 \$). Si les taux d'intérêt en vigueur avaient diminué de 1 %, la juste valeur du total du fonds de placement aurait augmenté d'environ 83 \$ (31 octobre 2022 – 96 \$). Cette variation de 1 % présume un changement parallèle de la courbe des taux, alors que toutes les autres variables demeurent constantes. Dans la pratique, les résultats réels pourraient différer de façon significative.

ii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue à la suite des fluctuations des cours du marché autres que celles résultant du risque de taux d'intérêt. Les facteurs propres à un placement individuel, son émetteur ou d'autres facteurs ayant un effet sur tous les instruments négociés sur un marché ou sur un segment de marché ont une incidence sur ce risque. Les catégories d'actifs qui sont les plus touchées par ce risque sont les actions et les FNB, qui représentent 15 % (31 octobre 2022 – 17 %) du total du fonds de placement au 30 avril 2023.

Au 30 avril 2023, si les prix des actions et des indices sous-jacents avaient augmenté ou diminué de 1 % et que toutes les autres variables étaient restées constantes, la juste valeur du total du fonds de placement indiqué dans le Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille aurait augmenté ou diminué d'approximativement 13 \$ (31 octobre 2022 – 14 \$). Dans la pratique, les résultats réels pourraient différer de façon significative.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit se rapporte à la capacité de l'émetteur de titres de créance d'effectuer des paiements d'intérêt et de rembourser le capital. Le portefeuille du Régime comprend principalement des obligations émises ou garanties par les gouvernements fédéral et provinciaux et des instruments de créance de sociétés assortis d'une notation minimale approuvée établie par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Régime a une concentration de placements dans des obligations émises et garanties par le gouvernement qui sont considérées comme des placements de haute qualité de crédit, ce qui atténue le risque de crédit.

L'exposition du Régime au risque de crédit est résumée ci-dessous :

Notation	30 avril 2023		31 octobre 2022	
	% du total du fonds de placement	Montant	% du total du fonds de placement	Montant
AAA	26 %	2 248 \$	31 %	2 621 \$
AA/AA(élevée)/AA(faible)	40 %	3 447	39 %	3 272
A/A(élevée)/A(faible)	10 %	902	5 %	457
R-1	0 %	—	3 %	218
Non noté à court terme	9 %	806	5 %	408
Total des titres de créance	85 %	7 403 \$	83 %	6 976 \$

DBRS Morningstar a été la source principale pour l'obtention de notations. Les sources secondaires utilisées incluent Standard & Poor's Financial Services LLC et Moody's Investors Service, Inc.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. L'exposition du Régime au risque de liquidité est concentrée dans les remboursements de capital aux souscripteurs et les PAE aux bénéficiaires. Le Régime investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et peuvent être facilement vendus. Le Régime conserve suffisamment de positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour répondre aux exigences de liquidité en utilisant des modèles de prévisions de trésorerie qui reflètent la répartition des échéances des dépôts des souscripteurs et du revenu cumulé. Tous les autres passifs financiers sont à court terme et sont payables dans un délai de un an.

d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison de changements survenus dans les taux de change. Le Régime détient des fonds communs d'actions étrangères et des FNB qui représentent 15 % (31 octobre 2022 – 17 %) du total du fonds de placement. La juste valeur du total du fonds de placement du Régime augmenterait ou diminuerait d'environ 13 \$ (31 octobre 2022 – 14 \$) à la suite d'une dépréciation ou d'une appréciation de 1 % du taux de change du dollar canadien. Dans la pratique, les résultats réels pourraient différer de façon significative.

Notes annexes (suite)

Semestres clos les 30 avril 2023 et 2022

(non audité, en milliers de dollars canadiens)

Note 7. Dépôts des souscripteurs

La variation des dépôts des souscripteurs pour les semestres clos les 30 avril est la suivante :

	2023	2022
Palements des souscripteurs	256 \$	334 \$
Transferts de capital interrégimes	573	372
Remboursement du capital	(586)	(961)
Diminution nette des dépôts des souscripteurs	243	(255)
Solde au début de la période	4 492	5 180
Solde à la fin de la période	4 735 \$	4 925 \$

Note 8. Remboursement des frais de souscription

Si la convention d'un souscripteur est transférée depuis le Régime Avantage CST, le souscripteur peut avoir droit à un remboursement partiel des frais de souscription payés au titre du Régime Avantage CST. Le pourcentage des frais de souscription à rembourser dépend de la période pendant laquelle la convention du souscripteur se rapportait au Régime Avantage CST et il se situe entre 0 % et 25 % du total des frais de souscription payés. Le remboursement des frais de souscription (les « droits au RFS ») est versé aux bénéficiaires admissibles dans une proportion correspondant au montant du retrait des PAE. Le montant total remboursé pour le semestre clos le 30 avril 2023 était de 14 \$ (31 octobre 2022 – 23 \$).

Les droits au RFS sont payés par le Régime Avantage CST lorsqu'ils sont engagés.

Note 9. Évaluation à la juste valeur et informations à fournir

Les justes valeurs estimatives utilisées aux fins de l'évaluation et des informations à fournir se rapprochent des montants qui seraient obtenus pour la vente d'un actif, ou payés pour le règlement d'un passif, dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché.

Les valeurs comptables des autres instruments financiers, comme la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les produits à recevoir et autres débiteurs, les débiteurs pour les titres vendus, les subventions gouvernementales à recevoir, les créditeurs et charges à payer ainsi que les créditeurs pour les titres achetés, se rapprochent de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Le tableau suivant présente les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs dans lesquels ont été classés les instruments financiers du Régime :

- Les instruments financiers classés au niveau 1 sont évalués en utilisant les cours du marché.
- Les instruments financiers classés au niveau 2 sont évalués en utilisant des données d'entrée directement ou indirectement observables.
- Les instruments financiers classés au niveau 3 sont évalués en utilisant des données d'entrée non observables (ce qui comprend l'utilisation d'hypothèses fondées sur la meilleure information disponible).

Actifs évalués à la juste valeur au 30 avril 2023

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe	– \$	6 597 \$	– \$	6 597 \$
FNB et titres de capitaux propres	1 340	–	–	1 340
Total des placements, à la juste valeur	1 340 \$	6 597 \$	– \$	7 937 \$

Actifs évalués à la juste valeur au 31 octobre 2022

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe	– \$	6 349 \$	– \$	6 349 \$
FNB et titres de capitaux propres	1 376	–	–	1 376
Total des placements, à la juste valeur	1 376 \$	6 349 \$	– \$	7 725 \$

Aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux 1 et 2 pour le semestre clos le 30 avril 2023 et l'exercice clos le 31 octobre 2022.

Fiducie canadienne de bourses d'études

Parrainé par la

Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études
2235 Sheppard Avenue East, bureau 1600
Toronto (Ontario) M2J 5B8
1 877 333-7377

Gestionnaire de fonds d'investissement et distributeur

Épargne C.S.T. inc.
2235 Sheppard Avenue East, bureau 1600
Toronto (Ontario) M2J 5B8

Fiduciaire

Fiducie RBC Services aux Investisseurs
155 Wellington Street West, 2^e étage
Toronto (Ontario) M5V 3L3

Auditeur

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Bay Adelaide East
8 Adelaide Street West, bureau 200
Toronto (Ontario) M5H 0A9

Banque

Banque Royale du Canada
Royal Bank Plaza
South Tower
200 Bay Street, 10^e étage
Toronto (Ontario) M5J 2J5

Pour obtenir des renseignements sur le compte de votre régime, veuillez ouvrir une session dans nos Services en ligne à www.cst.org.

Au Québec, les régimes du Plan fiduciaire canadien de bourses d'études sont distribués par Épargne C.S.T. inc., cabinet de courtage en plans de bourses d'études.

